



#8MARS2021 : **Journée Internationale de Lutte pour les Droits des Femmes**

Le Préambule de la Constitution de 1946 reprend la Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne de 1791 en ces termes : « La loi garantit à la femme dans tous les domaines des droits égaux à ceux de l'homme »

ALORS POURQUOI AUJOURD'HUI ENCORE ?

AU SEIN DE LA SOCIETE :

- A travail égal, un écart de salaire de 24% existe entre les femmes et hommes
- la situation des femmes reste plus marquée par la précarité : le taux de chômage et les temps partiels imposés sont plus élevés chez les femmes
- les droits des femmes tels que celui de disposer de leurs corps , d'accéder à une vie sexuelle épanouie, du droit au respect de leur intégrité physique et leur libre maîtrise de leur droit d'enfanter ou non sont toujours aujourd'hui encore remis en cause par une caste politique conservatrice
- 1 femmes sur 3 a déjà subi du harcèlement au travail
- 86 % des femmes ont subi au moins une atteinte ou une agression à caractère sexiste ou sexuel au cours de leur vie .

AU MINISTERE DE LA JUSTICE , AU SEIN DES SPIP ET DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE :

- Le corps des adjoints administratifs est composé à 85% de femmes et n'obtient jamais aucune valorisation et reconnaissance de leurs compétences ou de leur rôle essentiel au fonctionnement même des services, comme en témoigne l'absence de toute revalorisation de leurs salaires ou de plan de requalification.
- Le corps de direction se constitue de 64% de femmes pourtant très peu d'entre elles sont aujourd'hui nommées Directrices Fonctionnelles ou Directrices Interrégionales
- 1 seule femme a déjà été nommée Directrice de l'Administration Pénitentiaire depuis sa création il y a 163 ans
- le nouveau système de mutation (LDG) favorise les discriminations d'autant plus sexistes quand il s'agit de professions fortement féminisées
- Des violences ou comportements sexistes ou sexuels sont constatés au quotidien et pourtant banalisés quand ce n'est pas niés par notre Administration. Comment alors permettre aux victimes de tels agissements d'être reconnues, accompagnées et soutenues à hauteur de ce que la loi impose aux responsables hiérarchiques en terme de responsabilité ?

**LA CGT IP DIT STOP et REVENDIQUE UNE RÉELLE
PRISE EN COMPTE ET PROTECTION DES DROITS DES
FEMMES**